



Municipalité rurale de Montcalm

Procès-verbal

Réunion ordinaire du conseil d'août - le 16 août 2023 à 8 h

Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Municipalité rurale de Montcalm, tenue aux bureaux municipaux, au village de Letellier, en la province du Manitoba, le 16 août 2023 à 8 h.

présents : préfet	Paul Gilmore
conseiller	Émile Rémillard
	Louis Duval
	Jean Barnabé
	Harold Janzen
	Paul Sabourin
directrice générale	Jolene Bird
directrice générale adjointe par intérim	Mélanie Collette

Si un point est inscrit à l'ordre du jour, mais ne figure pas au procès-verbal correspondant, cela signifie qu'aucun rapport n'a été présenté.

1 Ouverture de la réunion

Le préfet Paul Gilmore a déclaré la réunion ouverte à 7 h 55.

2 Adoption de l'ordre du jour N° de résolution : 23 145

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour de la réunion du 16 août 2023 soit par la présente adopté tel qu'amendé par le conseil.

ADOPTÉE

3 Adoption du procès-verbal N° de résolution : 23 146

Proposée par : Émile Rémillard

Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire du 18 juillet 2023 soit adopté tel que présenté au conseil.

ADOPTÉE

4 Finances - liste des comptes à approuver N° de résolution : 23 147

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU que le rapport du comité des finances soit adopté tel que présenté et que les factures soient payées par la directrice générale comme suit :

du chèque n° 20230932 au chèque n° 20231053

Total : 681 128,76 \$

ADOPTÉE

4.1 États financiers N° de résolution : 23 148

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte les états financiers du 31 juillet 2023 tels que présentés.

ADOPTÉE

4.2 Rapport sur les réserves

4.3 Rapport sur les heures supplémentaires

4.4 Rapport sur les permis de construction

5 Dérogations, usages conditionnels et autres audiences

6 Délégations

7 Projets de règlements

8 Rapport sur les comités

8.1 Rapport du directeur des travaux publics N° de résolution : 23 149

Proposée par : Émile Rémillard

Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport du directeur des travaux publics du 16 août 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

8.2 Projet d'atténuation des effets du chemin St Mary's

La directrice générale Jolene Bird a présenté une brève mise à jour.

8.3 Comité de l'OMU

Rien à signaler.

8.4 Comité du D. u. I.

Le conseiller Paul Sabourin et la directrice générale Jolene Bird ont présenté une brève mise à jour.

8.5 Pembina Valley Water Co-op

Le préfet Paul Gilmore a présenté une brève mise à jour.

8.6 Rapport du comité de l'AMBM

Le préfet Paul Gilmore et la directrice générale Jolene Bird ont présenté une brève mise à jour.

8.7 Comité du projet d'aide à la vie autonome

Rien à signaler.

8.8 District du bassin versant de la vallée de la Pembina

Le conseiller Harold Janzen a présenté une mise à jour verbale.

8.9 District du bassin hydrographique Seine-Rat-Roseau

Le conseiller Harold Janzen a présenté une mise à jour verbale.

8.10 Caucus RPGS 75

Le préfet Paul Gilmore, le conseiller Paul Sabourin et la directrice générale Jolene Bird ont présenté une brève mise à jour.

8.11 PVRAM - préfets et maires de la vallée de la Pembina

Le conseiller Paul Gilmore et la directrice générale Jolene Bird ont présenté une brève mise à jour.

9 Rapports des groupes subordonnés

9.1 Parcs et loisirs Saint-Jean

Le conseiller Paul Sabourin a présenté une brève mise à jour verbale.

9.2 Letellier Athletics Association

Rien à signaler.

9.3 Centre culturel et communautaire de Saint-Joseph

Rien à signaler.

9.4 Musée de Saint-Joseph Museum

Rien à signaler.

9.5 Bibliothèque Montcalm Library

Rien à signaler.

9.6 Paradis

Le conseiller Paul Sabourin a présenté une brève mise à jour verbale.

9.7 District des mauvaises herbes Valley

Le conseiller Harold Janzen a présenté une mise à jour verbale.

10 Correspondance

10.1 Correspondance - action requise

10.1.1 Congrès sur les bassins hydrographiques du Manitoba 2023 N° de résolution : 23 150

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la participation de quatre représentants au congrès sur les bassins hydrographiques du Manitoba 2023, au coût de 310,00 \$ par personne, plus les frais de déplacement et les dépenses.

ADOPTÉE

10.1.2 District du bassin hydrographique de la vallée de la Pembina - expansion N° de résolution : 23 151

Proposée par : Émile Rémillard

Appuyée par : Jean Barnabé

ATTENDU QUE le Manitoba a préparé une proposition d'expansion pour le district hydrographique de la vallée de la Pembina qui soutient la gestion des bassins versants au Manitoba et décrit les détails de la participation des municipalités au district hydrographique de la vallée de la Pembina;

ATTENDU QUE la M. r. de Montcalm a rencontré le Manitoba au sujet de la proposition d'expansion du district hydrographique de la vallée de la Pembina;

ATTENDU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm comprend que la modification du règlement sur les districts hydrographiques comprendra les derniers détails de la participation au district hydrographique de la vallée de la Pembina;

IL EST RÉSOLU QUE la M. r. de Montcalm appuie l'adhésion de la M. r. de Montcalm au district hydrographique de la vallée de la Pembina, conformément à la *Loi sur les districts hydrographiques* et à son règlement.

ADOPTÉE

10.1.3 Expansion du district du bassin hydrographique Seine-Rat-Roseau N° de résolution : 23 152

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Louis Duval

ATTENDU QUE le Manitoba a préparé une proposition d'expansion pour le district hydrographique Seine-Rat-Roseau qui soutient la gestion des bassins versants au Manitoba et décrit les détails de la participation municipale au district hydrographique Seine-Rat-Roseau;

ATTENDU QUE la M. r. de Montcalm a rencontré le Manitoba au sujet de la proposition d'expansion du district hydrographique Seine-Rat-Roseau;

ATTENDU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm comprend que la modification du règlement sur les districts hydrographiques comprendra les derniers détails de la participation au district hydrographique Seine-Rat-Roseau;

IL EST RÉSOLU QUE la M. r. de Montcalm appuie la proposition de la M. r. de Montcalm de faire partie du district hydrographique Seine-Rat-Roseau conformément à la *Loi sur les districts hydrographiques* et à son règlement.

ADOPTÉE

10.1.4 Fonds pour accélérer la construction de logements avec le CDEM N° de résolution : 23 153

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Harold Janzen

ATTENDU QUE la M. r. de Montcalm a fait du logement une priorité de sa stratégie de développement municipal et un élément essentiel pour relever les défis de la pénurie de main-d'œuvre et attirer de nouveaux arrivants;

ATTENDU QUE la M. r. de Montcalm, en tant que membre de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM) et partie prenante de la stratégie d'immigration de l'AMBM, a exprimé son intérêt pour l'élaboration d'un projet visant à « créer un environnement favorable à la construction de logements »;

ATTENDU QUE la M. r. de Montcalm a accès à une possibilité de financement avec le CDEM, l'une des deux filiales de l'AMBM, qui exige que la M. r. de Montcalm soumette une demande au Fonds pour accélérer la construction de logements;

IL EST RÉSOLU QUE la M. r. de Montcalm signe l'accord de financement avec le CDEM, fournisse l'information nécessaire à la firme de consultants et s'engage à soumettre une demande au Fonds pour accélérer la construction de logements;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la M. r. de Montcalm consente à couvrir le remboursement de 1 000 \$ exigé dans l'accord de financement avec le CDEM si la demande n'est pas approuvée.

ADOPTÉE

10.1.5 Incitations fiscales et impôts sur les sociétés

10.1.6 Achat de bateau ponton N° de résolution : 23 154

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Jean Barnabé

ATTENDU QUE les lagunes municipales ont été testées pour des niveaux élevés de phosphate et qu'elles doivent être traitées avant que le rapport annuel ne soit approuvé;

ATTENDU QUE le traitement des phosphates peut devenir une exigence d'entretien annuel pour les bassins de lagunage et qu'il doit être effectué par bateau ou par embarcation;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm approuve l'achat d'un bateau ponton et d'une remorque d'occasion ne dépassant pas 10 000 \$, y compris les taxes, s'il y a lieu;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la M. r. de Montcalm approuve cet achat à partir du fonds de réserve d'eau et d'eaux usées de Montcalm.

ADOPTÉE

- 10.1.7 Nouvelle mise en valeur de Saint-Jean - éclairage public N° de résolution : 23 155**
Proposée par : Émile Rémillard
Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE la M. r. de Montcalm autorise par la présente Manitoba Hydro à faire les changements suivants au système d'éclairage des rues à Saint-Jean-Baptiste :

- installation de 12 lampadaires « Steel Straight Shaft » DÉL 60w dans la nouvelle mise en valeur.

ADOPTÉE

10.2 Nouvelle correspondance et autres affaires

- 10.2.1 Protocole d'accord d'aide mutuelle avec la ville de Morris N° de résolution : 23 156**
Proposée par : Paul Sabourin
Appuyée par : Harold Janzen

ATTENDU QU'une situation d'urgence en temps de paix pourrait affecter toute municipalité ou institution à un point tel que les ressources municipales ou institutionnelles locales seraient inadéquates pour faire face à la situation;

ATTENDU QUE, dans certaines situations, il peut être nécessaire d'évacuer les citoyens d'une municipalité pour des raisons de santé et de sécurité;

ATTENDU QUE le conseil juge essentiel de conclure un protocole d'entente d'aide mutuelle avec la ville de Morris afin de se soutenir mutuellement lorsqu'elles sont touchées ou menacées par une situation d'urgence en temps de paix et qu'elles ont besoin d'aide;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve que le préfet et la directrice générale signent le protocole d'entente d'aide mutuelle avec la ville de Morris, tel que présenté.

ADOPTÉE

10.2.2 Miller Environmental

10.2.3 Maison Saint-Joseph

10.3 Correspondance - reçue à titre d'information

<u>de</u>	<u>sujet</u>
Manitoba Municipal Administrators	déclaration de la MMA concernant la fraude de Gilbert Plains par le directeur général
GRC	statistiques trimestrielles - rapports au maire
Manitoba Association of Watersheds	inscription au congrès sur les bassins versants du Manitoba 2023
Province du Manitoba	présentation de la <i>Loi sur la destruction des mauvaises herbes</i>

11 Affaires en cours

11.1 Développement d'affaires/visites

11.2 Inondations

- 12 Rapport de la directrice générale N° de résolution : 23 157**
Proposée par : Paul Sabourin
Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU que le conseil adopte le rapport de la directrice générale du 16 août 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

- 13 Huis clos N° de résolution : 23 158**
Proposée par : Harold Janzen
Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. r. de Montcalm se constitue en comité plénier à huis clos pour discuter de questions juridiques et de personnel.

ADOPTÉE

- 13.1 Huis clos - clôture N° de résolution : 23 159**
Proposée par : Jean Barnabé
Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le comité mette fin au huis clos et reprenne la réunion ordinaire du conseil.

ADOPTÉE

- 14 Levée de la séance N° de résolution : 23 160**
Proposée par : Paul Sabourin
Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU que le conseil de Montcalm autorise et confirme toutes les instructions et directives à la direction, et les questions reçues à titre d'information;

IL EST AUSSI RÉSOLU que cette séance soit levée et que la prochaine réunion ordinaire du conseil ait lieu le 20 septembre 2023 à 8 h.

Levée de la séance : 13 h 06.

ADOPTÉE

préfet

directrice générale